



54ème colloque
ASRDLF

5-7 juillet 2017, Athènes, Grèce



15th conference
ERSA-GR



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

DEs territoires et biens communs littoraux à l'interface entre enjeux locaux et globaux : comment construire un intérêt général territorialisé ?

Mr Jean-eudes BEURET

Agrocampus Ouest, UMR ESO 6590 professeur
169 rue reine laure 84530 villelaure France
beuret@agrocampus-ouest.fr 0619087373

Mme Anne CADORET

Laboratoire TELEMME 7303 Maitre de Conférences
169 rue de la reine Laure 84530 Villelaure France
anne.cadoret@univ-amu.fr 0663551280

Référence à la session / reference to the session

S13

Résumé / Summary

Concilier développement économique et protection de l'environnement reste une tâche complexe (Fagnart et Hamaide, 2012), mais la recherche doit élargir son regard vers des controverses « local-global » qui opposent parfois des enjeux environnementaux les uns aux autres. Elles gagnent en importance avec la montée d'exigences nationales et supranationales liées à la conservation de la biodiversité ou la lutte contre le changement climatique, auxquelles correspondent des engagements chiffrés des Etats : ceux-ci engagent par exemple des démarches de création d'aires protégées ou d'infrastructures liées aux énergies renouvelables qui se heurtent à des dynamiques locales de développement territorial ou à des enjeux environnementaux locaux. Le projet GAEL, mis en œuvre de 2013 à 2016 et intitulé « comment construire un intérêt général territorialisé autour de l'environnement littoral ? », visait à étudier ce jeu d'opposition, la façon dont il recompose la configuration des jeux d'acteurs et la façon dont on peut le gérer pour faciliter l'émergence de nouvelles proximités, variables d'ajustements, formes de concertation et de gouvernance, afin de construire des compromis entre des dynamiques territoriales et des dynamiques liées à des enjeux globaux qui investissent ces territoires. Notre question de recherche est la suivante : De quoi peut être composé et comment se produit (et peut être facilitée) la construction d'un intérêt général territorialisé (Beuret, Cadoret, 2011), à partir de visions de l'intérêt général ou territorial se référant à des objets et échelles locaux ou globaux, tout aussi légitimes mais opposés ?

Pour y répondre, nous avons mis en œuvre une analyse comparative de situations différentes quant aux objets des controverses. Dans tous les cas, un dispositif générique d'action est proposé au nom d'un intérêt

général environnemental, mais des compromis doivent être construits pour territorialiser ce dispositif, les actions, voire les technologies proposées et permettre leur acceptation et leur appropriation par le territoire : il s'agit de construire un intérêt général territorialisé au fil d'un processus que nous avons suivi pas à pas. Huit cas d'étude ont été retenus, avec deux projets de parcs éoliens en mer à Saint Brieuc et Saint Nazaire, deux projets de percées fluviales dans les Grands Ports Maritimes du Havre et de Marseille Fos, les Parcs marins des Bouches de Bonifacio et de Mayotte, les Parcs Naturels Régionaux du Golfe du Morbihan et de la Narbonnaise. La diversité des objets des processus nous a permis de relever des récurrences quant aux mécanismes de construction d'un intérêt général territorialisé, aux biais inhérents à certains de ces mécanismes, aux stratégies d'évitement parfois mises en œuvre. Dans chacun des cas, une analyse rétrospective a été couplée à une analyse en cours d'action et l'observation de temps de dialogue, ainsi qu'à une analyse thématique transversale réalisée via une enquête semi-structurée menée auprès des parties prenantes.

Dans cette communication, nous présenterons à la fois le cadre d'analyse, la méthodologie du projet et les résultats obtenus. Cinq mécanismes de base sont mobilisés pour construire un intérêt général territorialisé et favoriser l'acceptation des projets. C'est d'abord la hiérarchisation des enjeux, acteurs et/ou échelles : dans les cas éoliens, les pêcheurs se voient par exemple reconnaître une légitimité supérieure à d'autres, dont découle une hiérarchisation des parties prenantes, qui structure le jeu d'acteurs et simplifie la construction de compromis. C'est ensuite l'ajustement du projet, avec de multiples variables d'ajustement parfois révélées par le dialogue entre les acteurs. Viennent ensuite des transactions, dont les compensations ne sont qu'un cas de figure parmi d'autres : nous montrons qu'elles sont loin de la figure des compensations mises en avant par le management environnemental, soit environnementales, soit économiques, basées sur une équivalence entre des pertes et des gains, mais s'intègrent dans un système transactionnel territorialisé, rejoignant ainsi les constats de Gobert (2010) ou Kermagoret et al. (2015). L'exit spatial consiste quant à lui à s'entendre pour rejeter hors du territoire des activités sources d'externalités négatives. Enfin, nous montrons le rôle clé joué par la construction de nouvelles proximités organisées, indispensables notamment lorsque le projet crée des incertitudes, avec des compromis périodiquement mis à l'épreuve. Ces cinq mécanismes entrent dans la grille d'analyse HAPTE (Hiérarchisation, Ajustement, Proximités, Transaction, Exit) (Beuret et al., 2016). Mais certains de ces mécanismes sont porteurs de biais démocratiques, de représentation des parties concernées, d'inéquités interterritoriales et entre les agents qui peuvent fragiliser le produit du processus : en résulte parfois une acceptation passive d'un projet sans aucune appropriation, le portage d'un projet sur la base de proximités organisées qui excluent une partie des acteurs du territoire et, de fait, un rendez-vous manqué avec le territoire (Cadoret, Beuret, 2016). Un accord autour de l'acceptation d'un projet n'est donc nullement un gage de sa réussite. C'est la qualité de l'intérêt général territorialisé qui le sous-tend qu'il faut évaluer : nous fournissons pour cela une grille d'évaluation des mécanismes mis en œuvre pour le construire.

Bibliographie / Bibliography

Beuret J-E., Cadoret A., Rey-Valette H. (2016), Développement durable en zones côtières : comment territorialiser l'intérêt général environnemental ? Un cadre d'analyse, Développement Durable et Territoires, Vol. 7, n°3 | 2016

Beuret J-E. (2016), La confiance est-elle négociable ? La construction d'un intérêt général territorialisé pour l'acceptation des parcs éoliens offshore de Saint Brieuc et Saint Nazaire , Géographie Economie et Société, 2016 / 3, Vol. 18

Beuret J-E., Cadoret A., 2011, Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux, ADEME, Paris, <http://www.ademe.fr/retour-dexperiences-concertation-vue-acteurs-environnementaux-elus-locaux>.

Cadoret A., Beuret J.E. 2016. Aire Marine Protégée, intérêt général environnemental et territoire, un rendez-vous manqué ? Le cas de Mayotte, VertigoO, vol. 16, n°1, <http://vertigo.revues.org/17173> ; DOI :

10.4000/vertigo.17173

Fagnart J-F., Hamaide B. 2012, « Environnement et développement économique : Introduction », Reflets et perspectives de la vie économique, 2012/4 Tome LI, p. 5-8.

Gobert J., 2010., « Éthique environnementale, remédiation écologique et compensations territoriales : entre antinomie et correspondances », VertigO, Vol. 10 Numéro 1, URL : <http://vertigo.revues.org/9535>

Kermagoret C., Levrel H., Carlier A., 2014. « The impact and compensation of offshore wind farm development : Analysing the institutional discourse from a French case study », Scottish Geographical Journal, Vol. 130, No. 3, <http://dx.doi.org/10.1080/14702541.2014.922209>.